



DECISION N°2023-10

**PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DREETS DANS LE CADRE DE L'AAP
« MIEUX MANGER POUR TOUS » POUR SOUTENIR LES ACTIONS DU PROJET ALIMENTAIRE
TERRITORIAL DANS LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE**

Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CS DEL 2021/09/21/09 du Comité Syndical en date 21 septembre 2021 autorisant la Présidente à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, engager toutes démarches et signer toutes conventions et avenants nécessaires,

Considérant l'orientation 9 « Impulser un Projet Alimentaire Territorial Mont-Ventoux » de la Charte du Parc naturel régional du Mont-Ventoux.

Dans le cadre de la loi Egalim du 31 octobre 2018, la lutte contre la précarité alimentaire a été définie comme visant à favoriser l'accès à une alimentation sûre, de bonne qualité, en quantité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale. Dans le cadre de l'article L. 1 du code rural et des programmes nationaux relatifs à l'alimentation, à la nutrition et à la santé, la lutte contre la précarité alimentaire constitue un volet fondamental des PAT.

Le territoire du Parc naturel régional du Mont-Ventoux est particulièrement concerné par la présence de personnes en situation de précarité alimentaire. Le diagnostic réalisé dans le cadre du PAT du Département de Vaucluse a permis d'identifier les communes prioritaires où l'attention des pouvoirs publics doit se porter : Vaison-la-Romaine, Malaucène, Carpentras, Villes-sur-Auzon, Méthamis. Le diagnostic du PAT du Mont-Ventoux confirme les difficultés d'accès de différents publics à des produits en quantité et en qualité satisfaisante.

Le PAT du Mont-Ventoux, labellisé de niveau 1, c'est-à-dire en stade d'émergence, a déjà porté plusieurs actions sur la question de la lutte contre la précarité alimentaire depuis 2021 (débat publics, séminaires, repas partagés, ateliers de cuisine). Par ce projet, l'objectif de l'ensemble des partenaires est d'engager une démarche territoriale ambitieuse afin de structurer une filière alimentaire durable, locale et solidaire, rémunératrice à tous les niveaux de la chaîne de valeur, et capable de lever les obstacles de l'accessibilité à une alimentation durable.

En association les structures sociales, les agriculteurs et les personnes en précarité alimentaire, l'objectif du projet est d'accompagner la transition vers une alimentation durable, de réaliser un diagnostic fin des besoins, de susciter une demande en produits de qualité par le biais d'ateliers, de rencontres, de visites de fermes et d'entreprises. Parallèlement, diverses expérimentations seront menées dans le territoire pour rendre accessibles les produits alimentaires durables, notamment celle des chèques durables.

Grâce au soutien financier de la DREETS dans le cadre de l'appel à projet « Manger mieux pour tous », le Parc du Mont-Ventoux pourra engager un accompagnement des structures sociales et de leurs bénéficiaires en déployant un diagnostic et des études, en mettant en place des ateliers et des formations, en accompagnant les initiatives pertinentes. Pour ce faire, il est donc proposé de solliciter une subvention auprès de la DREETS pour la période 2023 – 2026, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES					
		2023-2024	2024-2025	2025-2026	TOTAL
Frais de fonctionnement	25 % temps de travail de la chargée de mission PAT	14 000 €	15 000 €	15 500 €	
	1 ETP Jardins de Solène	22 000 €			
	0,8 ETP ECOREV (Epicerie sociale et solidaire mobile)	11 965 €	17 950 €		
Prestation	Diagnostic	3 400 €	2 500 €	2 500 €	
	Ateliers cuisine et visites de ferme	7 500 €	7 500 €	7 500 €	
	Etudes d'opportunité pour la création d'une cantine	5 200 €			
	Phase d'ingénierie pour la mise en place de chèques alimentaires + fonds de lancement	30 000 €			
Achat de denrées		1 500 €	1 500 €	1 500 €	
Achat de matériel			2 000 €	2 000 €	
TOTAL		95 565 €	46 450 €	29 000 €	171 015 €

DECIDE,

De solliciter auprès de la DREETS une subvention spécifique au taux le plus élevé possible, afin de soutenir le Projet alimentaire territorial dans la lutte contre la précarité alimentaire ;

D'autoriser en cas d'absence ou d'empêchement, le délégué de Madame la Présidente à signer toutes les pièces subséquentes ;

De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue d'éventuels contrôles.

La présente décision sera transmise à Madame la Préfète de Vaucluse,

La présente décision sera portée à la connaissance des membres du Comité syndical lors de la prochaine séance.

A Carpentras, le 27/06/2023

**La Présidente du
Parc naturel régional du Mont-Ventoux
Conseillère Régionale**

Jacqueline BOUYAC